Réf. Farde e-Assemblées : 2687592

# N° OJ : 121

## Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

**Objet :** Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".- Opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers" 4e edition.- Modification du bénéficiaire asbl "Espace Tous" erronément reprise sous la dénomination asbl "EspaceTous".- Subside : 5.700,00 EUR.- Dossier de référence 2025/1131.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Considérant que l'opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives" figurant au programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers", est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives" vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 22 avril 2025 d'adopter le règlement du 4ème appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers" ;

Considérant que l'appel à projets a été lancé le 25 avril 2025 (deadline le 25 mai 2025), avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers", répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni le 2 juin 2025 afin d'évaluer les 12 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le Conseil a adopté le 8 septembre 2025 l'octroi des subsides (57.877,58 EUR) et les financements des avances de 80% sur les articles 93022/33101 et 93022/33202 ;

Considérant que suite à une erreur de rédaction , un subside a été accordé pour le projet "Aquarela", à l'asbl Espace Tous (numéro d'entreprise 0880.252.729), au lieu de l'asbl Espacetous (numéro d'entreprise: 0665.925.487) ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'annuler le subside accordé à l'asbl Espace Tous et d'accorder le même subside à l'asbl Espacetous ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% des subsides octroyés conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que l'opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers- Initiatives citoyennes et associatives" du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article 1 : Le principe d'annuler le subside de 5.700,00 EUR à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2025 accordé par erreur à l'asbl Espace Tous (numéro d'entreprise 0880.252.729) est adopté.

Article 2 : Le principe d'accorder un subside de 5.700,00 EUR à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2025 à l'asbl Espacetous (numéro d'entreprise: 0665.925.487) pour son projet "Aquarela" dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers" du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".

Article 3 : La dépense est financée par un subside.

Annexes :